



**LA LIBERTÉ D'EXPRESSION  
DOIT ÊTRE RESPECTÉE EN CHINE**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**





Monsieur le Premier Ministre,

La Constitution chinoise et le droit international garantissent les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Pourtant, chaque année, des centaines de personnes sont arrêtées en Chine pour avoir exercé pacifiquement ces droits. Certaines sont jugées et emprisonnées pour « menace contre la sécurité de l'État » au titre de lois pénales à la formulation vague qui sont devenues des instruments servant à faire taire les détracteurs et les militants. Certaines manifestations sont réprimées avec une force excessive, voire meurtrière.

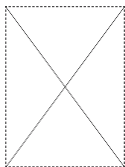
Je vous exhorte à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour garantir la liberté d'expression, d'association et de réunion en Chine. Lors des opérations de maintien de l'ordre durant des manifestations, les agents des forces de l'ordre doivent agir avec modération et n'utiliser leurs armes à feu qu'en dernier recours et que lorsque cela est absolument nécessaire pour protéger des vies.

Je vous demande également instamment de veiller au respect des normes internationales d'équité des procès en Chine, dans la législation comme dans la pratique.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_



**Premier**

**WEN Jiabao Guojia Zongli**

**The State Council General Office**

**2 Fuyoujie, Xichengqu**

**Beijingshi 100017**

**République populaire de Chine**

*Photo* : Manifestation, en février 2011, devant le Bureau de liaison du gouvernement central à Hong Kong. En réaction aux appels à manifester diffusés en ligne, inspirés des événements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les autorités chinoises ont arrêté des dizaines de militants. © AP Photo/Vincent Yu

Amnesty International, International Secretariat, Peter Benenson House, 1 Easton Street, London WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
**amnesty.org**